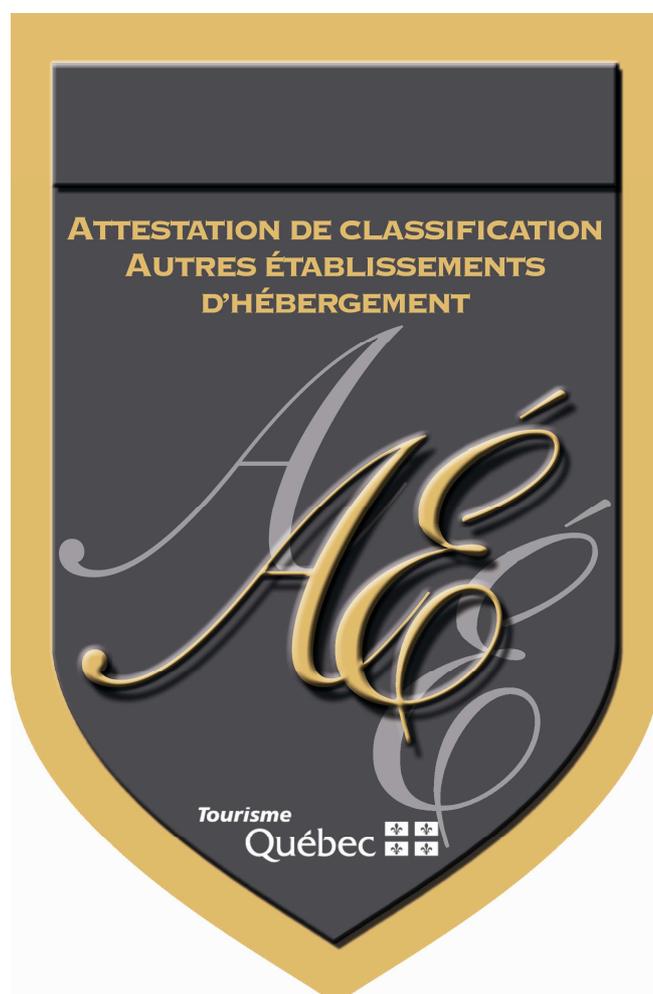


AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT

Critères d'évaluation

Édition 2011



CITOQ

Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

www.citq.info

AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT

PRINCIPES GÉNÉRAUX

La classification : la somme de plusieurs parties

La classification est la somme pondérée des résultats obtenus dans chacune des parties de l'évaluation. Chaque section n'a pas le même poids dans le résultat final et le niveau de classification obtenu dans une section peut différer de celui obtenu dans le résultat global (le nombre d'étoiles).

Le poids relatif de chaque partie

Comme le démontre ce tableau, chacune des sections de l'évaluation d'un autre établissement d'hébergement a un poids spécifique dans le résultat global de sa classification.

<i>Sections</i>	<i>Pourcentage de l'évaluation globale</i>
Chambres	40 %
Salles de bains	20 %
Restauration	13,5 %
Services et aménagements intérieurs	13,5 %
Extérieur de l'édifice	13 %

L'évaluation des chambres et des salles de bains

Le résultat obtenu dans les sections « chambres » et « salles de bains » correspond à la moyenne des résultats obtenus dans chaque groupe de chambres et de salles de bains visité. Cette évaluation est faite sur la base d'un échantillonnage prédéterminé et représentatif de chaque groupe de chambres et de salles de bains de l'établissement.

Dans le cas d'un établissement offrant des salles de bains partagées, le résultat de la section « salles de bains » est de plus soumis à un ratio. Ce dernier se calcule en divisant le nombre total de salles de bains (partagées et privées) par le nombre total de chambres.

L'importance de l'état des éléments

L'état des éléments classifiés est un aspect important de la classification. Le degré de conservation et d'entretien de ces éléments est partie intégrante de l'évaluation. La notation de l'état correspond à 37 % de l'évaluation totale d'un autre établissement d'hébergement.

AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT

Le principe d'équivalence

Les matériaux et produits qui ne sont pas mentionnés dans ce guide sont évalués par rapport à des matériaux et produits équivalents. Un programme de formation continue permet aux classificateurs de la CITQ de demeurer à la fine pointe de l'industrie et d'appliquer avec rigueur ce principe d'équivalence.

Le résultat de la classification



5 étoiles

Autre établissement d'hébergement de confort exceptionnel doté d'un aménagement haut de gamme et qui offre une multitude de services et de commodités.



4 étoiles

Autre établissement d'hébergement de confort supérieur, doté d'un aménagement de qualité remarquable et qui offre un éventail de services et de commodités.



3 étoiles

Autre établissement d'hébergement très confortable, doté d'un aménagement d'une qualité appréciable et qui offre plusieurs services et commodités.



2 étoiles

Autre établissement d'hébergement de bon confort, doté d'un aménagement de bonne qualité, qui fournit quelques services et commodités.



1 étoile

Autre établissement d'hébergement au confort élémentaire, dont l'aménagement et les services sont conformes aux normes de qualité.



0 étoile

Autre établissement d'hébergement dont l'aménagement respecte les normes minimales de classification.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

SECTION 1 : CHAMBRES

Lit

Types de lits

Literie

Ameublement

Tête de lit

Tables de chevet

Meuble de rangement

Bureau de travail

Sièges

Qualité de l'ameublement

Autres éléments

Superficie minimale de la chambre

Murs

Plancher

Plafond

Chauffage

Climatisation et aération

Télécommunications

Téléviseur couleur

Serrure

Parures de fenêtre

Penderie ou armoire

Cintres

Porte-bagages

Sources lumineuses

Éléments décoratifs

État de la chambre

État de la chambre et harmonie globale

État de la literie

État du matelas et du sommier

État de l'ameublement

État des murs

État du plancher

État du plafond

État des appareils d'éclairage

État des parures de fenêtres

Éléments de bonification

Éléments de démerite

AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT

SECTION 2 : SALLES DE BAINS

Superficie minimale
Appareils sanitaires
Linge de toilette
Qualité du linge de toilette
Produits de toilette
Murs
Plancher
Tour de la baignoire ou de la douche
Appareils d'éclairage
Rideau de douche
Miroir

État de la salle de bains

État des appareils sanitaires
État du linge de toilette
État des murs, du plancher et du plafond
État du tour de la baignoire ou de la douche
Éléments de bonification
Éléments de démerite

SECTION 3 : RESTAURATION

État de la restauration

État de la mise en place
État de la salle à manger
Éléments de démerite

SECTION 4 : SERVICES ET AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

Salle de séjour
Bar
Téléphone
Accès aux services et aux autres chambres

État des services et des aménagements intérieurs

État de l'entrée
État de la salle de séjour
État du bar
État des accès aux services et aux autres chambres
État des toilettes publiques
Éléments de bonification
Éléments de démerite

AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT

SECTION 5 : EXTERIEUR DE L'EDIFICE ET ACTIVITÉS SUR LES LIEUX

Entrée principale
Type de bâtiment
Aménagement paysager
Stationnement

État de l'extérieur de l'édifice

État du bâtiment
État de l'entrée principale, de la voie d'accès et du stationnement
État de l'aménagement paysager
Éléments de bonification
Éléments de démerite

ANNEXE A - CUISINETTE ET ACCESSOIRES

État de la cuisinette et de ses accessoires
État de l'équipement ménager
État de la batterie, des appareils et des ustensiles
État de la vaisselle et des couverts
État de l'ameublement de la salle à manger
Éléments de démerite

ANNEXE B - TOURISME DURABLE

Chambres
Salles de bains
Aménagements intérieurs

ANNEXE C - ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES À CAPACITÉ PHYSIQUE RESTREINTE

Chambre aménagée
Salle de bains privée adaptée et équipée
Stationnement réservé identifié
Accès à l'établissement de façon autonome
Salle de toilette publique adaptée et équipée

ANNEXE D - TROUSSE DE PREMIERS SOINS

Matériel de base
Matériel supplémentaire recommandé